

Présentation brève et synthétique (du budget principal)

Conformément à l'article L.3313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif (BP).

Le Budget Primitif permet d'inscrire les opérations de dépenses et de recettes qui seront exécutées au cours de l'exercice (du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N).

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel du Département et doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année auquel il se rapporte.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement, chacune d'entre elles devant présenter un équilibre entre dépenses et recettes (réelles et d'ordre).

Epargne brute : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi « autofinancement brut », l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et, pour le surplus, les dépenses d'équipement). Au BP 2024, elle s'élève à 165 M€.

Epargne nette : épargne brute après déduction du remboursement du capital de dette (hors gestion active de la dette). Elle mesure l'épargne effectivement disponible pour financer les dépenses d'équipement. L'épargne nette est de 23 M€ au BP 2024.

| | | Recettes | Dépenses |
|-----------------|----------------------------|-----------------|-----------------|
| FONCTIONNEMENT | TOTAL | 3 244 M€ | 3 244 M€ |
| | Réel | 3 223 M€ | 3 058 M€ |
| | Interêts | | 34 M€ |
| | Hors interêts | 3 223 M€ | 3 025 M€ |
| | Ordre | 21 M€ | 186 M€ |
| INVESTISSEMENT | TOTAL | 640 M€ | 640 M€ |
| | Réel | 414 M€ | 578 M€ |
| | Gestion active de la dette | 100 M€ | 100 M€ |
| | Capital de dette | 240 M€ | 142 M€ |
| | Hors dette | 74 M€ | 336 M€ |
| | Ordre | 227 M€ | 62 M€ |
| TOTAL | | 3 884 M€ | 3 884 M€ |
| Réel | | 3 637 M€ | 3 637 M€ |
| Réal hors dette | | 3 297 M€ | 3 361 M€ |
| Ordre | | 248 M€ | 248 M€ |

La présentation du BP 2024 se fait en mouvements réels hors crédits de gestion active de la dette en investissement (lignes de 100 M€ en dépenses et en recettes)¹ et présente l'équilibre budgétaire global suivant :

| | BP 2023 | BP 2024 | BP 2024 / BP 2023 | |
|--|-----------------|-----------------|-------------------|---------------|
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 3 153 M€ | 3 223 M€ | +70 M€ | +2,2% |
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 2 987 M€ | 3 058 M€ | +71 M€ | +2,4% |
| Dépenses de fct hors dette | 2 956 M€ | 3 025 M€ | +68 M€ | +2,3% |
| Frais financiers | 31 M€ | 34 M€ | +3 M€ | +8,4% |
| EPARGNE BRUTE | 165 M€ | 165 M€ | -1 M€ | -0,4% |
| Remb. de capital de dette y cp dette forum | 129 M€ | 142 M€ | +13 M€ | +10,0% |
| EPARGNE NETTE | 36 M€ | 23 M€ | -14 M€ | -37,3% |
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 483 M€ | 478 M€ | -5 M€ | -1,0% |
| Dépenses d'inv hors dette | 354 M€ | 336 M€ | -18 M€ | -5,0% |
| RECETTES D'INVESTISSEMENT | 318 M€ | 314 M€ | -4 M€ | -1,3% |
| Recettes d'équipement | 92 M€ | 74 M€ | -19 M€ | -20,3% |
| Emprunts | 225 M€ | 240 M€ | +15 M€ | +6,6% |

La stratégie financière de la collectivité s'appuie sur la volonté d'un renforcement de la politique d'investissement.

Elle s'articule schématiquement de la façon suivante :



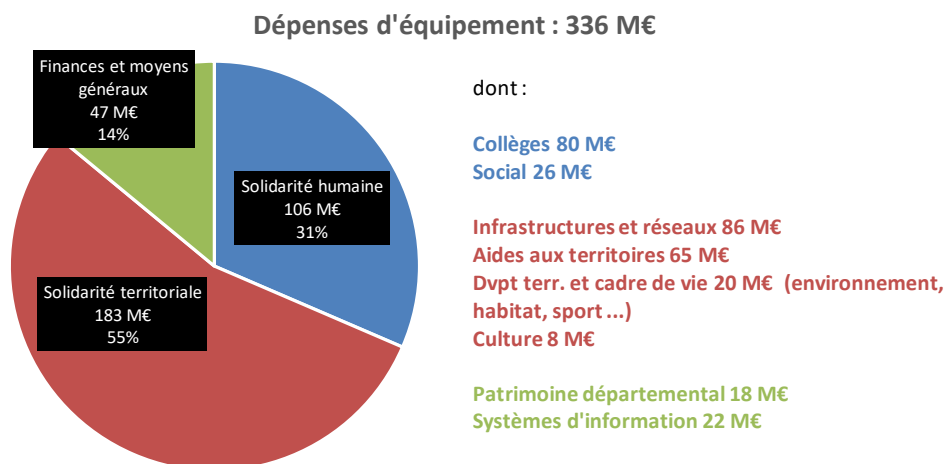
Pierre angulaire de la stratégie financière pluriannuelle de la collectivité, la préservation du niveau d'épargne permet de porter les dépenses d'équipement à 336 M€ en 2024 (soit une baisse de 18 M€ par rapport au BP 2023), tout en maintenant le stock de dette à 1,25 Mds€ (dont 69 M€ de Dette Nouveau Forum).

¹ La gestion active de la dette correspond aux opérations de réaménagement de la dette, visant à en minorer le coût (allongement de la durée, rachats, échanges, couverture, etc.).

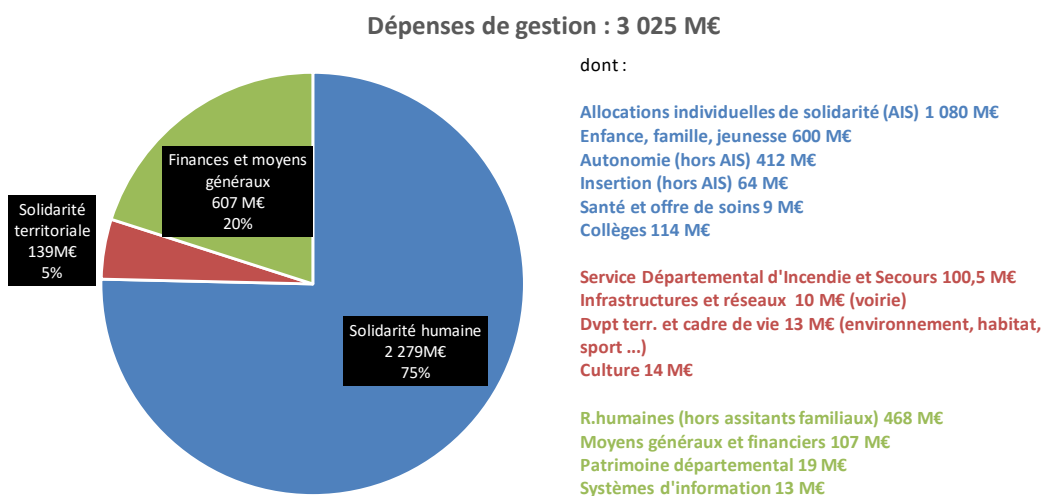
I – Les dépenses

Au BP 2024, les dépenses réelles du Département hors gestion active de la dette s'élèvent à **3 537 M€**. Elles se décomposent comme suit :

- **Section d'investissement : 478 M€, dont 336 M€ de dépenses d'équipement (dépenses réelles d'investissement hors dette)**



- **Section de fonctionnement : 3 058 M€, dont 3 025 M€ de dépenses de gestion (dépenses réelles de fonctionnement hors dette)**



Les **dépenses au titre des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS)**, représentant 36% des dépenses de gestion, incluent :

- le **Revenu de Solidarité Active (RSA)**, pour 621 M€ ;
- l'**Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)**, pour 320 M€ ;
- la **Prestation de Compensation du Handicap (PCH)**, pour 140 M€.

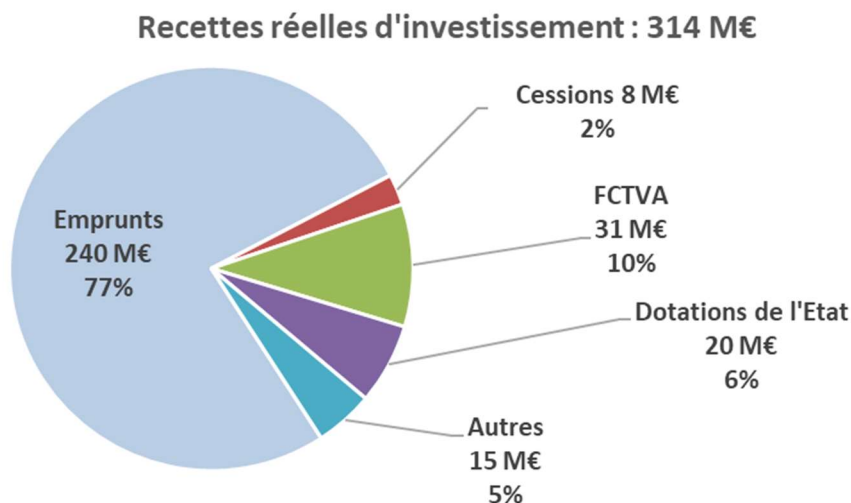
La **masse salariale** (hors assistants familiaux), incluse dans les dépenses de ressources humaines, est de 463 M€.

En complément des dépenses de gestion, le remboursement des intérêts de la dette s'élève à 34 M€.

II – Les recettes

Au BP 2024, les recettes réelles du Département hors gestion active de la dette s'élèvent à **3 537 M€**. Elles se décomposent comme suit :

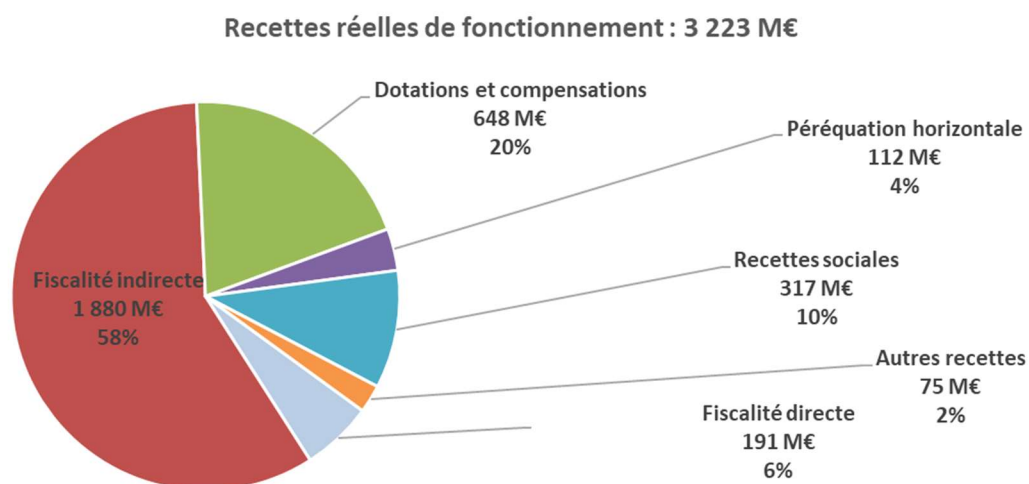
- **Section d'investissement : 314 M€**



Les **dotations de l'Etat** correspondent à la Dotation Départementale d'Equipeement des Collèges (DDEC) pour 13 M€ et à la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID) pour 7 M€.

Les **autres recettes d'investissement** incluent en particulier les subventions (hors DSID) concernant notamment des opérations relatives à la voirie (8 M€) et aux collèges (5 M€, dont 4 M€ de fonds vert).

- **Section de fonctionnement : 3 223 M€**



La **fiscalité directe** n'inclut plus la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) depuis 2023. Elle est supprimée sur 2 ans pour les entreprises et compensée dans les recettes du Département par une part de TVA nationale (fiscalité indirecte).

La **fiscalité indirecte** intègre la fraction de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) ayant compensé la part de taxe foncière transférée aux communes (565 M€) et la fraction de TVA compensant la suppression de la CVAE (184 M€). La fiscalité indirecte concerne aussi les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) pour 350 M€, la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) pour 354 M€ et la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) pour 390 M€.

Les **dotations et compensations de l'Etat** incluent en particulier la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour 506 M€.

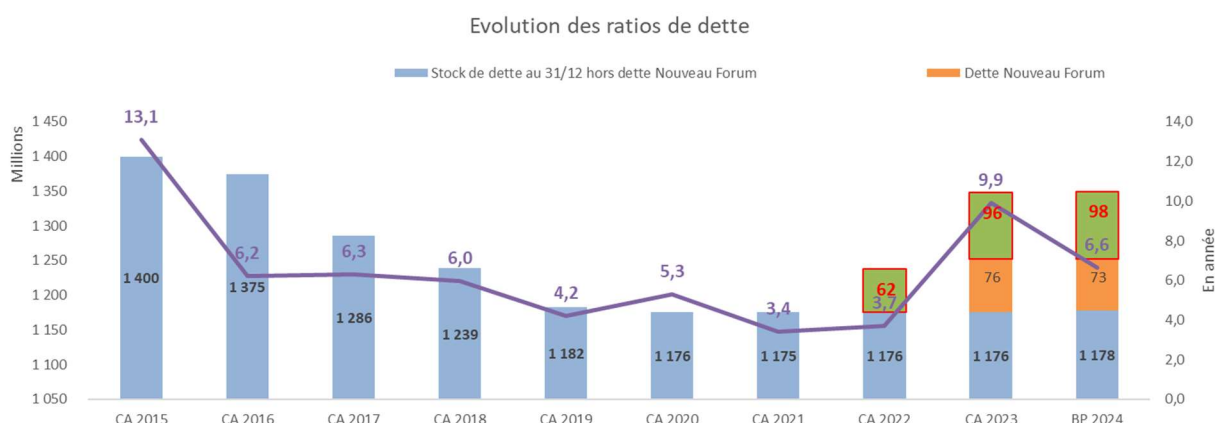
III – L'endettement

En 2024, le Département poursuit sa stratégie de maîtrise de l'endettement.

L'encours de dette s'établit au 31 décembre 2023 à 1 244 M€ (dont 69 M€ de dette intégrée liée au contrat de partenariat Nouveau Forum), soit un niveau équivalent au BP 2023 (1 176 M€) hors dette Nouveau Forum.

Au 31 décembre 2023, le taux moyen de la dette s'établit à 2,84 % (hors dette liée au Nouveau Forum) contre 2,19 % au 1^{er} janvier 2023 pour, à la même date, une moyenne des Départements de 2,17%).

Au compte administratif prévisionnel 2024, c'est-à-dire en tenant compte des projections de réalisations habituelles en dépenses et recettes, la dette s'établirait à 1244 M€ (soit une dette stable) avec une capacité de désendettement de 6,6 années.



L'encours de dette départementale demeure sain et sans produit toxique. L'ensemble des emprunts, indexés sur un taux fixe ou sur un taux variable, est classé « 1A » selon les critères de la Charte Gissler². La part des emprunts à taux fixe est de 71,5%.

² Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits bancaires proposés aux collectivités, la Charte Gissler opère leur classification selon la complexité, d'une part, de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt (de 1 à 5), et, d'autre part, de la formule de calcul des intérêts (de A à E).